FORMATION
PROFESSEUR DE PILATES

MÉTHODE ORIGINELLE ROMANA'S PILATES®



BE PILATES

BE PILATES

STUDIO & CENTRE DE FORMATION

UNE FORMATION UNIQUE

Le studio "BE PILATES" de Nice est également Centre de Certification.
C'est le seul studio des Alpes Maritimes à pouvoir vous former à devenir professeur de la méthode PILATES originelle « ROMANA'S PILATES » (certification de niveau V de l'École ROMANA'S PILATES®).

Cette formation continue, très complète, avec un minimum de 700 heures, inclut :
- des stages théoriques,
- des cours d'anatomie,
- des études de cas (travail sur les pathologies fréquentes, comment les intégrer dans le cadre d'un cours),
- de la pratique personnelle,
- de l'enseignement sous tutelle.

Nous insistons sur la qualité de notre formation professionnelle :
- dans le respect de l'enseignement précieux transmis par le maître Romana Kryzanowska (1923-2013)
- strictement élaborée selon cette unique méthode Pilates d'origine
- à partir exclusivement des exercices créés et notifiés par Joseph Pilates (1883-1967)
- travaillant la méthode comme un système global : incluant tous les appareils (Mat, Reformer, Cadillac, Chairs, Barrels, Pedi-pole....)
- permettant ainsi de profiter d'un éventail de plus de 1.000 exercices

NOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE, RECONNUE INTERNATIONALEMENT, VOUS PERMETTRA À SON TERME DE PRODIGUER UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ, EFFICACE ET ADAPTÉ À LA DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ ACTUELLE.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1 À QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

- Aux danseurs
- Aux brevets d'état d'éducateur sportif
- Aux détenteurs du CQP ALS AGEE
- Aux kinésithérapeutes
- Aux professeurs de danse
- Aux sportifs de haut niveau
- Aux licenciés « staps »
- A toute personne souhaitant changer de métier, sportifs de préférence...

2 LIEUX DE FORMATION

La formation se déroule au :

- **Studio "BE PILATES" de Nice**
  sous la responsabilité de **Aurélie Bidart**, directrice de l'établissement et *Professeur de la méthode Pilates- Level IV*

Les examens et validations sont dispensés à Paris ou Aix en Provence :

- **Studio Pilates de Paris**
  39 rue du Temple / 75004 PARIS,
  sous la responsabilité de **Philippe Taupin**
  Master Teacher Trainer – Level II+
- **Studio d'Aix en Provence**
  2 rue Thiers 13100 Aix en Pce
  sous la responsabilité de Sonia Weber
  Teacher trainer - Level 3

3 CALENDRIER DE FORMATION

Voir site Internet *www.bepilates.fr*, ou appelez nous au *06.09.72.33.75*

4 DURÉE DE LA FORMATION

À partir du 1er séminaire débutant, **700 heures sont réparties sur 1 année,** incluant pédagogie, sécurité, observation, apprentissage des mouvements, anatomie et physiologie, pratique personnelle et en groupe.
L'importance du travail en profondeur requiert une présence **au minimum de 15 heures par semaine, réparties sur 3 jours minimum, chaque mois** dans l'année.
ATTENTION : La formation est envisageable sur 2 ans, la présence minimum au studio est alors d'une semaine par mois.

5 LA CERTIFICATION

Le studio "BE PILATES" de Nice vous forme à l'obtention du certification de niveau V -selon les niveaux de compétences établis par l'école ROMANA'S PILATES®).
Ce certificat est validé et signé personnellement :

- ✓ par **Sari Mejia Santo,** *Senior Master Teacher* de l'école ROMANA'S PILATES®
- ✓ et par **Philippe Taupin,** *Master Teacher Trainer*

Ce certificat est reconnu dans le secteur privé du monde entier et notamment dans le secteur privé en France pour la particularité de sa méthode d'entraînement, l'efficacité de sa pratique auprès des pratiquants et l'authenticité de l'enseignement au sein de l'école ROMANA'S PILATES®, seule héritière du travail de Joseph Pilates.

ATTENTION : Le certificat ROMANA'S PILATES® ne remplacera en aucun cas un brevet d'état.

6 LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

DANS LE SECTEUR PRIVÉ :

- Les Studios ROMANA'S PILATES® *la plupart de nos studios recherchent des instructeurs certifiés.*
- Les clubs de remise en forme
- Les écoles et centres de danse
- Certaines structures médicales de type OCDE
- Les associations de bien être
- Les associations et structures pour le 3ème âge
- Les comités d'entreprise
- Les centre de loisirs et clubs de vacances
- Les entraînements à domicile
- Les sociétés de coaching

DANS LE SECTEUR PUBLIC :

- Les centres chorégraphiques nationaux
- Les universités
- Les services des sports
- Les collectivités locales

ATTENTION : les enseignes « CONTROLOGIE » et « ROMANA'S PILATES® », sont des marques déposées et, par conséquent, soumises à la signature d'un contrat permettant son usage et son utilisation avec le centre de formation mère à Paris, seul habilité à cet effet.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la formation ROMANA'S PILATES® est de former des professeurs capables d'enseigner la méthode originelle à des personnes souhaitant entretenir leur condition physique générale par l'intermédiaire de la méthode Pilates.

Cette formation a été **mise en place en France en 2001 à l'initiative de Philippe Taupin,** pour répondre aux besoins de notre époque.

Elle permet :

- **à des professionnels de la remise en forme** : de compléter leur formation initiale (discipline très demandée au sein de ses pratiquants).
- **à des professionnels de la danse** : de compléter leur activité de danseur, de professeur de danse, de chorégraphe par de l'enseignement de la méthode Pilates. La méthode Pilates est très recherchée :
  - comme complément d'entraînement par les professionnels de la danse encore en exercice ;
  - comme entretien après avoir accompli leur carrière artistique ;
  - comme voie de reconversion en cas de blessure grave ou de volonté de changer d'activité.
- **aux kinésithérapeutes** : de diversifier leur activité initiale en proposant des cours de la méthode Pilates au sein de leur cabinet (très en demande tant la méthode Pilates est efficace : travail postural, renforcement du dos, etc)
- **à tous les autres professionnels** : comme reconversion ou un complément d'activité.

Lors de cette formation continue, vous apprendrez la totalité de la méthode Pilates basée sur la technique pure, sous les conseils des professeurs Formateur.
Vous devrez adjoindre à cette formation un entraînement personnel rigoureux et continu, et un important investissement personnel pour bien assimiler la formation et les différents aspects de l'enseignement.
Une fois cet apprentissage terminé, vous serez apte à enseigner la technique Pilates.

ATTENTION : il est strictement interdit qu'un stagiaire donne des cours de Pilates en dehors du centre de certification, sauf cas particulier. Tout manquement à cet égard entraînera une expulsion irrévocable du programme de formation sans remboursement.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidatures sont soumises à une procédure rigoureuse d'admission.

Les conditions pour intégrer cette formation sont :

- de désirer devenir professeur certifié de la méthode ROMANA'S PILATES®
- d'avoir acquis un bon niveau de pratique de la méthode Pilates
- de se soumettre à une évaluation (1 cours + 1 entretien. Durée : 1h30)
- d'avoir suivi un Pré-requis (cours privés auprès d'un instructeur certifié ROMANA'S PILATES® -Nice ou autre)
- de compléter les documents administratifs suivants :
  - le protocole d'inscription
  - le formulaire d'inscription
  - le contrat de non-concurrence et de confidentialité
  - le contrat de licence proposé
- de fournir les documents administratifs suivants :
  - une photo récente
  - un CV et une lettre de motivation
  - un certificat médical attestant de votre aptitude à suivre un entraînement intensif

DÉROULEMENT DE LA FORMATION : LES 11 ÉTAPES

LA FORMATION PROFESSIONNELLE SE DIVISE EN **3 NIVEAUX** :
- débutant -
- intermédiaire -
- avancé -

CHACUN SANCTIONNÉ PAR UN EXAMEN.

CHAQUE NIVEAU EST RYTHMÉ PAR **3 MOMENTS** :
- séminaire -
- formation -
- évaluation -

NIVEAU PRÉPARATOIRE

1° 1ÈRE ÉTAPE : SÉANCE D'ÉVALUATION (1h30)

Le formateur établit les connaissances du futur stagiaire et son niveau grâce à :
- 1 séance privée (1h) suivie de
- 1 entretien privé (30 min)

Le formateur définit ainsi le temps de Pré-requis du futur stagiaire (soit le nombre exact d'heures de pratique nécessaires pour pouvoir entrer en formation).

Cette séance d'évaluation est indispensable et concerne tous les futur stagiaires :
- futur stagiaire n'ayant jamais pris de cours privés sur appareils à ressorts et au sol de la méthode Pilates ROMANA'S PILATES® dans un studio affilié,
- mais également futur stagiaire ayant déjà pratiqué depuis longtemps dans des studios ROMANA'S PILATES®.

IMPORTANT : le futur stagiaire doit se consacrer impérativement à la pratique personnelle du Pilates avant le Pré-requis.

2° 2ÈME ÉTAPE : PRÉ-REQUIS (mise à niveau de 45 à 55h)

Pour accéder à la formation, les futurs stagiaires devront accomplir un Pré-requis, indispensable et obligatoire : c'est la préparation, la mise à niveau pour réussir l'entrée à la formation.
Il consiste à la pratique de 45 à 55 heures de Pilates sous la forme de cours individuels, encadrés par un professeur certifié de l'école ROMANA'S PILATES®.
Le coût des séances du Pré- requis n'est pas inclus dans le montant global de la formation : il est à la charge du futur stagiaire.

Pourquoi 55 cours essentiellement privés ?
Parce qu'il n'y a pas d'autres moyens d'apprendre efficacement et sérieusement la méthode ROMANA'S PILATES® que nous proposons, d'incorporer l'esprit et le ressenti de celle-ci et de mémoriser un niveau d'exercices nécessaire à l'entrée en formation.

Quand accomplir son Pré-requis ?
Minimum : 4 mois avant l'entrée en formation (suivi d'une pratique personnelle)
Maximum : pas de limite de temps.

APRÈS MISE À NIVEAU...

NIVEAU 1 : DÉBUTANT

3° 3ÈME ÉTAPE : SÉMINAIRE DE FORMATION "DÉBUTANT"

A l'issue du séminaire débutant, le stagiaire saura :

- Comprendre, exécuter et enseigner les exercices de ce niveau 1.
- L'accent sera mis sur :
  - l'importance d'intégrer ce niveau débutant (fondations de la méthode) avant d'évoluer vers l'intermédiaire
  - les gestes de sécurité à l'enseignement des exercices
  - la progression dans le choix des exercices à donner à un client

4° 4ÈME ÉTAPE : FORMATION "DÉBUTANT" (200h)

L'apprentissage débute après le premier séminaire de formation et comprend :

- l'observation des cours,
- l'entraînement personnel physique et pratique de la méthode Pilates,
- l'enseignement,
- les mises en situation professionnelle,
- l'étude des mouvements et
- l'analyse des comportements physiques.

5° 5ÈME ÉTAPE : EXAMEN "DÉBUTANT" (4h30)

Examen validé par Sonia Weber studio de Aix en Provence.

Cet examen met le stagiaire en situation d'enseigner la quasi-totalité des exercices débutants ; il comporte :

1. Une épreuve pédagogique (mise en situation d'enseignement)
2. Une épreuve orale (entretien : questions / réponses)

La durée de l'examen oral et pédagogique est de 4 heures environ.
Un retour de correction (30 minutes env.)

ATTENTION : les stagiaires doivent réussir cet examen pour accéder au niveau suivant. En cas d'échec, le stagiaire pourra se représenter à une nouvelle date d'évaluation qui sera fixé avec le directeur de formation et l'examinateur.

APRÈS RÉUSSITE DE L'EXAMEN...

NIVEAU 2 : INTERMÉDIAIRE

6° 6ÈME ÉTAPE : SÉMINAIRE DE FORMATION "INTERMÉDIAIRE"

A l'issue du séminaire intermédiaire, le stagiaire saura :

- Comprendre, exécuter et enseigner les exercices de ce niveau 2.
- L'accent sera mis sur :
  - les gestes de sécurité à l'enseignement des exercices
  - la progression dans le choix des exercices à donner à un client
  - l'adaptation des exercices aux clients ayant des besoins particuliers

7° 7ÈME ÉTAPE : FORMATION "INTERMÉDIAIRE" (250h)

L'apprentissage comprend :

- l'observation des cours,
- l'entraînement personnel physique et pratique de la méthode Pilates,
- l'enseignement,
- les mises en situation professionnelle,
- l'étude des mouvements et l'analyse des comportements physiques.

8° 8ÈME ÉTAPE : EXAMEN "INTERMÉDIAIRE" (6h30)

Examen validé par Philippe Taupin studio Pilates de Paris.

Cet examen met le stagiaire en situation d'enseigner la quasi-totalité des exercices intermédiaires; il comporte :

1. Une épreuve pédagogique (mise en situation d'enseignement)
2. Une épreuve orale (entretien : questions / réponses)
3. Une épreuve écrite (étude de cas d'un niveau intermédiaire)

La durée de l'examen oral et pédagogique est de 1h30 environ.
La durée de l'examen écrit est de 5 heures environ

ATTENTION : les stagiaires doivent réussir cet examen pour accéder au niveau suivant. En cas d'échec, le stagiaire pourra se représenter à une nouvelle date d'évaluation qui sera fixé avec le directeur de formation et l'examinateur.

APRÈS RÉUSSITE DE L'EXAMEN...

NIVEAU 3 : AVANCÉ

9° 9ÈME ÉTAPE : SÉMINAIRE DE FORMATION "AVANCÉ"

A l'issue du séminaire avancé, le stagiaire saura :

- Comprendre, exécuter et enseigner les exercices de ce niveau 3.
- L'accent sera mis sur :
  - les gestes de sécurité à l'enseignement des exercices
  - la progression dans le choix des exercices à donner à un client
  - l'adaptation des exercices aux clients ayant des besoins particuliers

10° 10ÈME ÉTAPE : FORMATION "AVANCÉ" (250h)

L'apprentissage comprend :

- l'observation des cours,
- l'entraînement personnel physique et pratique de la méthode Pilates,
- l'enseignement,
- les mises en situation professionnelle,
- l'étude des mouvements et l'analyse des comportements physiques.

11° 11ÈME ÉTAPE : EXAMEN "AVANCÉ" : épreuve finale de certification

Examen validé par Philippe Taupin studio de Paris.

Les stagiaires devront avoir suivi l'intégralité des modules et des stages pour pouvoir se présenter à l'examen final de formation

1. 3 épreuves écrites (3 études de cas : niveau débutant; intermédiaire; avancé)
2. Une épreuve pédagogique (mise en situation d'enseignement)
3. Une épreuve orale (entretien: questions / réponses)

La durée de l'examen oral et pédagogique est de 2 heures environ.

Le contrôle terminal porte sur l'ensemble du programme traité dans chaque module de formation. Un emploi du temps particulier sera proposé pour la mise en place du contrôle terminal.

La réussite au 3ème examen dit « avancé » donne l'obtention du niveau V du diplôme de l'école ROMANA'S PILATES®.

ATTENTION : Ces niveaux de certification sont propre à l'école ROMANA'S PILATES® ; ils ne peuvent en aucun cas être assimilés à des niveaux de qualification reconnus par l'éducation nationale ou d'autres services de l'État.

La formation à la méthode ROMANA'S PILATES® ne conduit pas à un diplôme ou à un brevet d'État, titre délivré exclusivement par l'État.

La certification « ROMANA'S PILATES® » ne pourra en aucun cas remplacer ou avoir la valeur d'un brevet d'état au regard de l'état.

EXPLICATIFS DÉTAILLÉS

ZOOM SUR : LES SÉMINAIRES

Des séminaires de 2 jours sont proposés tout au long de l'année :

- séminaires niveau basique
- séminaires niveau basique vers intermédiaire
- séminaires niveau intermédiaire
- séminaires niveau intermédiaire vers avancé
- séminaires niveau avancé

Ces séminaires vous permettront de découvrir chaque appareil, la totalité des exercices et leurs applications.
Ils vous permettront également de comprendre l'intérêt de cette méthode tout en vous entraînant et en bénéficiant de ses bienfaits.
Lors de chaque séminaire, une partie anatomie et bio mécanique dans le mouvement est proposée (durée environ : 3 heures).

Les séminaires couvrent les aspects techniques et pédagogiques des exercices.
Vous apprendrez également l'importance de l'ordre des exercices, comment les introduire, sur quel appareil, comment faire progresser les clients, comment utiliser le système pour répondre aux besoins spécifiques des clients par rapport à leurs faiblesses, blessures et morphologie.
En cas de besoin, des récapitulatifs seront programmés afin de réviser les niveaux et leurs applications spécifiques.

Les stagiaires peuvent assister aux stages de formation ultérieurs afin de réviser le matériel. Cette possibilité est payante (vérifier les modalités auprès de votre centre) et sujet à disponibilité, la priorité étant accordée aux participants. L'autorisation préalable du directeur du centre est indispensable pour assister aux séminaires.

ZOOM SUR : L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage consiste en 700 heures (découpées en trois phases : 200, 450, et 700 heures) d'observation, d'assistance et de pratique auprès d'un instructeur certifié d'un centre de certification et permet de développer l'aptitude à enseigner la méthode.
L'assiduité dans l'apprentissage garantira la certification dans un délai raisonnable grâce à une solide acquisition des connaissances requises et une bonne maîtrise du système.
Un minimum de 50 heures d'apprentissage par mois est préconisé.

L'apprentissage démarre après le premier stage de formation. Il ne comprend pas les heures du Pré-requis, de stage ou d'examens. A tout moment, le directeur du Centre de Certification peut mettre fin à l'apprentissage d'un stagiaire qui ne remplit pas ses obligations de manière convenable.

Les heures d'apprentissage doivent être documentées par les stagiaires et validées par le directeur du centre ou un instructeur mandaté. A défaut, les stagiaires concernés ne seront pas admis aux examens de passage de niveau et de certification.

Pratique personnelle : un entraînement régulier et rigoureux est indispensable pour comprendre et ressentir chaque exercice. Cet entraînement doit se faire sur tous les appareils du système.

Pratique en groupe : il s'agit de s'entrainer à plusieurs, de confronter ses connaissances et de se mettre dans la peau du professeur.

Observation : il s'agit d'observer attentivement le travail des professeurs et de les assister le cas échéant pour mettre en pratique ses propres observations. Le but est d'apprendre à enseigner la méthode de façon progressive, en assimilant parfaitement les différents aspects de chaque exercice.

Ateliers : dispensés une fois par semaine toute l'année à heures fixes, ils traitent des sujets comme la pédagogie, la sécurité, le rythme, les nouveaux exercices, la respiration, les seniors, les femmes enceintes, les adolescents, les pathologies (scolioses, sciatiques, ...), les sédentaires, les modifications d'exercices, etc...

Des modules : consacrés à l'anatomie et à la physiologie -animés par Dominique Tinjust ou Delgis Garcia (Studio Pilates de Paris) vous permettront également de mieux comprendre l'effet des exercices sur les muscles du corps et leur action bénéfique pour l'organisme.

Mise en situation : dès la validation de l'examen basique, les stagiaires sont invités à assister les professeurs auprès de certains clients ou à donner quelques exercices.

Enseignement : dès la validation de l'examen intermédiaire, les stagiaires commencent à donner des cours à certains clients.

Cours privés : 10 cours privés avec un professeur permettent d'affiner sa pratique et d'apprendre de nouveaux exercices.

ZOOM SUR : L'ÉVALUATION

Les examens ont lieu à la fin de chaque période d'apprentissage (250, 450, et 700h). L'examen des 250 heures consiste en une épreuve pratique et orale.
Ceux des 450 et 700 heures comprennent également une partie écrite. Il est préférable de passer cette partie avant l'épreuve orale et pratique.

Les examens sont notés *Admis* ou *Refusé*. Les stagiaires doivent réussir chaque volet d'examen afin d'accéder au niveau suivant. Les examens ont lieu aux Centres de Certification et sont organisés par leurs soins. Il est formellement interdit aux stagiaires d'observer un examen. La certification est réservée aux stagiaires ayant réussi tous leurs examens.

Les stagiaires souhaitant passer un examen dans un centre autre que leur Centre de Certification pourraient être soumis à des frais supplémentaires d'examens (à vérifier auprès du centre choisi). La demande doit être faite auprès du directeur du Centre de Certification qui fera le nécessaire pour organiser l'examen.

En cas d'échec, les stagiaires devront repasser les examens en question et assumer des frais d'examen supplémentaires. Ceci pourrait aussi requérir des heures supplémentaires d'apprentissage et/ou la participation aux séminaires couvrant les domaines de faiblesses du candidat. Des échecs répétitifs pourraient entraîner l'expulsion du programme.
Après réussite, vous recevrez un certificat attestant de votre formation. Les certificats sont signés personnellement par Sari Mejia Santo et Philippe Taupin.

CONTENU DE LA FORMATION : COMPÉTENCES VISÉES

MODULE 1 (200 heures)	: CONNAISSANCES TECHNIQUES DE LA METHODE PILATES (des appareils d'entrainement + du petit matériel + des exercices d'entrainement)
MODULE 2 (190 heures)	: ETUDE DU PRATIQUANT
MODULE 3 (180 heures)	: ORGANISATION DE LA PRATIQUE
MODULE 4 (60 heures)	: PEDAGOGIE D'ENSEIGNEMENT
MODULE 5 (10 heures)	: RELATION AVEC LE MILIEU ET LES PRATIQUANTS
MODULE 6 (20 heures)	: MEMOIRE GLOSSAIRE OBSERVATION ACTIVE
MODULE 7 (16 heures)	: MAITRISE TECHNIQUE : 5 STAGES « ANATOMIE »
EXAMENS (23 heures)	
BILAN (1 heure)	

LISTE DES FORMATEURS / INTERVENANTS

Philippe Taupin (Studio Pilates de Paris), en tant que *Master Teacher Trainer,* est habilité à valider tous les examens (*débutant + intermédiaire + avancé)* des stagiaires du studio Be Pilates de Nice.

Ainsi que les 3 professeurs internationaux avec un niveau I :

- **Sari Mejia Santo** (New York, New York, USA)
- **Juanita Lopez** (Chicago, Illinois, USA)
- **Cynthia Lochard** (Australie)

Pour cette raison le stagiaire peut être amené à voyager afin d'aller à la rencontre de ces 3 formatrices s'il le souhaite.

LEVEL I : « SENIOR MASTER TEACHER TRAINER »

ROMANA KRYZANOWSKA (1923-2013)

Elle est devenue l'élève de Joseph Pilates sur les conseils de George Balanchine lorsqu'elle était jeune danseuse à « l'American Ballet School » de New York.
Depuis, elle a toujours été très proche de Joseph Pilates et dévouée à sa méthode.
Peu après la mort de ce dernier, sa veuve, Clara, confie à Romana la mission de poursuivre les bases traditionnelles héritées de sa méthode.
Pendant plus de 60 ans, Romana a enseigné la méthode Pilates, animé des conférences et donné des démonstrations dans de nombreuses Universités aux Etats-Unis et a dirigé les séminaires de formation des professeurs aux Etats-Unis, en Europe, en Asie, en Australie et sud Amérique.

SARI MEJIA SANTO (sa fille, New York)

Elle est née au Pérou et a immigré aux Etats-Unis ou elle a débuté sa carrière de danseuse à « l'American School Ballet ».
Son talent pour la chorégraphie l'a conduite à effectuer des tournées avec «Goldovsky Opera Company» en tant que chorégraphe et soliste.
Depuis l'âge de 9 ans, Sari a étudié la méthode Pilates sous l'œil attentif de Joseph Pilates.
Elle a commencé sa carrière d'enseignante dans son studio de Manhattan.
Actuellement, Sari continue son travail à True Pilates New York appelé alors « Drago's Gym» à New York, et dirige des séminaires de formation.

LEVEL II+ : « MASTER TEACHER TRAINER »

PHILIPPE TAUPIN (Studio Pilates de Paris, France)

Il a débuté en 1992 le programme de formation de la méthode Pilates, à New York, dans le Centre Pilates appelé « Drago's Gym », auprès de l'héritière de Joseph Pilates, le « Senior Master Teacher », Romana Kryzanowska et Sari Mejia Santo.
Puis, il a enseigné au Reebok Fitness Club de New York City, ainsi qu'à Great Neck, Long Island, aux côtés d'un kinésithérapeute / ostéopathe.
Il a également assisté Romana Kryzanowska lors de nombreuses formations des futurs professeurs de Pilates de New York.
Il a participé, depuis 2001, et ce chaque année jusqu'à ce jour, aux nombreuses et très prestigieuses Conférences Internationales ROMANA'S PILATES®.
Il a également présenté de nombreux ateliers, Master class, et ce depuis plus de 15 ans, en France, en Europe et aux Etats Unis.
Il a enfin travaillé avec « The Metropolitan Ballet of New York », « The Martha Graham School" de New York, dans les compagnies de danse et de théâtre, à Stuttgart, à Vienne, ainsi que dans les clubs de Fitness, de loisirs comme le Paris Country Club... au début de son retour à Paris.
Il est aujourd'hui, le Président du Studio Pilates de Paris et le coordinateur de la formation ROMANA'S PILATES® pour la France, école de la méthode Pilates mondialement reconnue pour son authenticité et son sérieux.
Philippe TAUPIN est aujourd'hui certifié LEVEL II+ soit, MASTER TEACHER TRAINER.
Il a obtenu sa toute première certification de l'école ROMANA'S PILATES® en 1995, à New York.
Philippe est diplômé CQP ALS AGEE par le CPNEF du Sport, certifié en thérapie énergétique SUJOK 2ème année.

LEVEL IV : « INSTRUCTOR » (FORMATEURS)

AURÉLIE BIDART (Formatrice, Nice)

Aurélie Bidart suit un cursus Danse Etude au conservatoire National de Région de Nice où elle obtient le premier prix en danse contemporaine. Deux ans plus tard, elle obtient son diplôme d'état de professeur de danse contemporaine à Paris et suit la formation " perfectionnement du danseur " au centre chorégraphique national de Montpellier sous la direction de Mathilde Monnier.

Elle exerce ensuite le métier d'artiste chorégraphique dans différentes compagnies Européennes. Quelques années plus tard, alors professeur de danse, elle découvre le Pilates. Séduite par cette méthode et par les bienfaits qu'elle lui procure, elle décide de l'enseigner.

Aurélie suit alors la formation au studio Pilates de Paris au côté de Philippe Taupin et obtient sa certification de professeur de la méthode d'origine de l'école ROMANA'S PILATES® de New York.

De 2015 à 2017, Aurélie travaille aux côtés de Fidel garcia (Level IV) au studio Capital Pilates de Washington DC.

En janvier 2018, Aurélie a été certifiée Instructor Level IV par Sari Mejia Santo (New York), ce qui lui permet à son tour de former des futurs professeurs de la méthode originale ROMANA'S PILATES.

LEVEL V : INTERVENANTS STAGES ANATOMIQUE

ÉLODIE BIGLIA :

Médecin légiste au CHU de Nice, pratiquante PILATES

COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 8.150 € TTC

CETTE SOMME COMPREND :

- La participation aux séminaires mensuels
- Les 700 heures d'apprentissage
- L'utilisation des appareils du centre de formation
- 10 cours particulier avec un formateur ROMANA'S PILATES®
- Les frais d'enregistrement à l'école ROMANA'S PILATES®
- Les frais des 3 examens pour chaque session
- Les manuels et supports fournis par le centre de formation

CETTE SOMME NE COMPREND PAS :

- Les frais de préparation à la formation (évaluation, Pré-requis)
- Les frais d'examens supplémentaires en cas d'échec
- Les frais de changement de centre de certification (à vérifier auprès du centre)
- Les frais de déplacements pour les séminaires et examens ainsi
- Le cours individuel obligatoire avant chaque examen

ÉCHELONNEMENT FINANCIER :

- 45 jours avant la formation : règlement de 400 € correspondant à la réservation d'une session de formation
- Le jour de l'entrée en Formation : règlement de 1/3 du coût de la formation
- 2 mois plus tard : règlement de 1/3 du coût de la formation
- 4 mois plus tard : règlement du solde

PRISE EN CHARGE : Cette formation peut être prise en charge au titre de la formation continue, renseignez-vous auprès des organismes concernés.

DELAI DE REFLEXION : *Le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception (Art.L. 6353-5 du code du travail)*

ANNULATION ULTÉRIEURE : *Si, par suite de force majeur dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat.*
Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

CODE ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIQUE

Ce code d'éthique et de déontologie se présente comme un ensemble de règles auxquelles devront souscrire les instructeurs qui désirent bénéficier du renom de l'école ROMANA'S PILATES® et figurer dans son annuaire et son site internet.
Tout adhérent, lors de son inscription, en aura pris connaissance et s'engagera par écrit à le respecter.
Le respect de ces règles repose sur une réflexion éthique et une capacité de discernement dans l'observance des grands principes définis et expliqués ci-dessous.
Le code d'éthique et de déontologie des professeurs de Pilates CONTROLOGIE est diffusé par le syndicat qui y adhère.
Il lui appartient de définir et d'appliquer les normes souhaitables à l'exercice et à l'enseignement. Il doit disposer, au lieu de son exercice professionnel, d'une installation convenable et propre.
Le professeur respecte le corps de son élève.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

A L'USAGE DES STAGIAIRES EN FORMATON AU STUDIO "BE PILATES" DE NICE

A – FONCTIONNEMENT GENERAL
a) Horaires d'accueil : L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h30 et le samedi de 9h30 à 13h30. Pause déjeuner : Du vendredi au samedi de 13h à 14h. b) L'espace détente c) Les vestiaires d) Les toilettes et les douches e) Téléphone f) Visites

B – ACTIVITES PEDAGOGIQUES
a) Cours théoriques et pratiques b) Absences : Tout stagiaire absent ou en retard doit prévenir l'établissement le plus rapidement possible par téléphone, et à son retour, se présenter au « Secrétariat Examens Formations » muni des pièces justificatives. c) Utilisation des installations liées à la pratique de la méthode Pilates Tenue vestimentaire personnelle : Tenue du matériel d'entraînement : Entraînements personnels : Par mesure de sécurité, il est interdit d'être présent ou de s'entraîner dans le centre de formation sans la présence d'un professeur certifié et/ou d'un formateur. Il est interdit d'aborder ou de reproduire, seul, des exercices qui n'auraient pas été enseignés en formation ou avec un professeur certifié. d) Le service médical et la protection sociale des stagiaires : L'organisme de formation doit s'assurer du régime de protection sociale des stagiaires et demander leur affiliation à la sécurité sociale pour ceux qui sont rémunérés par l'état ou qui ne perçoivent aucune rémunération.

C – VIE COLLECTIVE
a) Comportement, tenue, mixité.

D -AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR A L'USAGE DES STAGIAIRES EN FORMATION
ARTICLE 1 – OBJET Conformément aux dispositions de l'article L 920-51 du code du travail, le présent avenant a pour objet, en complément du règlement intérieur de l'établissement, de préciser les règles générales et permanentes relatives à la discipline et d'énoncer les dispositions relatives aux droits de la défense du stagiaire en formation professionnelle, dans le cadre des procédures disciplinaires .
ARTICLE 2 – CHAMPS D'APPLICATION Ce règlement s'applique à tous les stagiaires en formation professionnelle d'une durée supérieure à 6 semaines, dans l'établissement proprement dit.
ARTICLE 3 – NATURE ET ECHELLE DES SANCTIONS Tout comportement considéré comme fautif par le Directeur ou son représentant, pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une des sanctions suivantes : 1 – Avertissement écrit 2 – Exclusion temporaire 3 – Exclusion définitive L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun cas donner lieu au remboursement des sommes payées à la formation.
ARTICLE 4 – DROITS DE LA DEFENSE
ARTICLE 5 – INFORMATION Le directeur informe de la sanction prise : - l'employeur, du salarié bénéficiant d'un stage dans le plan de formation d'une entreprise. - l'employeur et l'organisme paritaire finançant la formation, dans le cadre d'un congé formation.
ARTICLE 6 – REPRESENTATION DES STAGIAIRES (Formation supérieure à 500H) Modalités d'élection du représentant des stagiaires figurent aux articles R 6352-9 à R6352-12.
ARTICLE 7 – APPLICATION